

Quel territoire pour 2030 ? 2050 ?

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

POUR QUI ?
Les 105 000 habitants du Pays Lauragais.

QUI ?
Les 4 communautés de communes (EPCI) qui composent le PETR du Pays Lauragais, Terres du Lauragais, Castelnaudary Lauragais Audois, Lauragais Rivet, Sorèze et Piège Lauragais Madois, ont décidé, conjointement, de transférer leur compétence à un niveau plus représentatif afin d'avoir une vision d'ensemble du profil énergie climat du territoire : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais.

POURQUOI ?
Le PETR devient coordinateur et porteur de l'élaboration du Plan Climat. Le projet s'inscrit dans une dynamique de cohérence territoriale que mène le Pays Lauragais depuis sa création dans ses stratégies de développement : planification territoriale avec un SCOT, développement territorial articulé autour d'un projet de territoire et portage d'un GAL et ses fonds européens LEADER.

POUR QUAND ?
Sa mise en œuvre sera déclinée les 6 années post-approbation du projet avec une évaluation à mi-parcours pour corriger, rectifier ou impulser de nouvelles actions. La mise en œuvre se décline sur la période 2020 – 2026.

QUELS OBJECTIFS ?

L'ATTENUATION
Il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à effet de serre (GES)

L'ADAPTATION
Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

QUOI D'AUTRE ?
En parallèle de ce document, une **évaluation environnementale stratégique (EES)** est engagée dès le démarrage de la démarche d'élaboration du PCAET. Celle-ci permet d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PCAET et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux. La démarche d'EES est menée de manière intégrée et itérative tout au long du processus d'élaboration du PCAET.

Mutualisons nos ressources !

La démarche d'élaboration du Plan Climat a bénéficié des subventions de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) concernant l'étude et l'ingénierie, et du fonds européen LEADER.

Le PCAET ambitionne d'être Territoire à Énergie positive (TEPOS) d'ici 2050 avec comme objectif de couvrir 100% de ses besoins par des énergies renouvelables.

Rôle des EPCI

- Porter les actions opérationnelles du PCAET dans leurs champs de compétence
- Participer à la mobilisation des acteurs du territoire
- Mettre en œuvre un système de pilotage
- Participer au suivi et à l'évaluation du PCAET

Rôle du PETR

- Coordonner et animer le plan climat
- Piloter le suivi et l'évaluation (mobiliser les partenaires, actions collectives, formations, animation de réseaux)
- Porter les actions dans les domaines relevant de ses compétences

LE PROFIL ENERGIE CLIMAT DU PAYS LAURAGAIS

CONSOMMATION D'ENERGIE
2 280 GWh
 = 3 000 000 d'aller-retour Paris-Toulouse en voiture
Objectif 2030 -25%

EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE
1 250 000 tCO2e
 = Près de 256 000 tonnes de la terre en avion long-courrier
Objectif 2030 -20%

PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
 Couvre **15%** des consommations du territoire
Objectif 2030 +37%

QUALITE DE L'AIR
14 événements de dépassement des seuils de pollution liés à l'Ozone - Principaux secteurs émetteurs : transports (routier et autobus) et agriculture

SEQUESTRATION CARBONE
4% des émissions captées dans les forêts et sols agricoles

VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
 Domaines directement impactés : eau, biodiversité, risques naturels et santé, économie locale agricole

FACTURE ENERGETIQUE
 La facture énergétique par habitant en 2015 était de **1 569 €** (comportant l'habitat et les déplacements hors locaux)

CALENDRIER Horizon 2030-2050

2023 à 2026 **EVALUER**
 Réviser le plan climat à l'appui de la loi Climat-Air-Énergie (LCE) et de la loi Climat-Énergie (LCE2) afin de mettre à jour le plan climat.

2020 à 2026 **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**

2019 à 2020 **FINALISER L'ÉLABORATION DU PCAET**
 Mise à jour du plan climat à l'appui de la loi Climat-Air-Énergie (LCE) et de la loi Climat-Énergie (LCE2).

2018 **CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**
 Définition de la stratégie de développement de la commune à l'appui de la loi Climat-Air-Énergie (LCE) et de la loi Climat-Énergie (LCE2).

2017 **CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**
 Définition de la stratégie de développement de la commune à l'appui de la loi Climat-Air-Énergie (LCE) et de la loi Climat-Énergie (LCE2).

2016 **MISE EN ŒUVRE DU PCAET**

QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE ?

NOTRE AVENIR pour 2050

- Protection l'exemple des projets écoresponsibles et maîtrisés par les acteurs du territoire
- Le déploiement de l'agriculture du futur
- Le Lauragais, résilient au changement climatique
- Une facture d'énergie maîtrisée
- Une économie responsable
- Une animation et une coordination du PCAET
- Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l'aménagement du Lauragais
- Des déplacements bas carbone

Et vous au quotidien ? Quelques gestes faciles à adopter ...

- * Placer vos appareils de froid loin des sources de chaleur (frigo).
- * Eteindre simultanément les appareils électriques à l'aide d'une multi prise
- * Privilégier les lampes à LED : elles consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000h).
- * Préférer des produits locaux, frais, de saison, peu transformés. Apposer un STOP PUB sur la boîte aux lettres.
- * Préférer les objets réutilisables (vaisselle, sacs, gourdes, mouchoirs en tissu, couches et cotons démaquillants lavables, etc.).
- * Fermer les portes des pièces peu chauffées.
- * Fermer les volets la nuit et mettre des rideaux épais.

Qu'est-ce que la transition énergétique ? par France Ecologie Energie

La transition énergétique quels enjeux pour notre territoire ?

Portée par le **PETR Pays Lauragais**, la transition énergétique est pour le Lauragais un véritable vecteur de :

- Conservation de nos modes et cadres de vie en limitant les dégâts sociaux et environnementaux liés au réchauffement climatique;
- Croissance, de création d'activités et d'emplois;
- Créativité technique et d'innovation;
- Pouvoir d'achat, de lutte contre la précarité sociale;
- Reconquête de la souveraineté énergétique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais en action !

Une des actions phares, c'est la promotion des « permanences habitat ». Ce service gratuit de proximité fournit aux habitants du territoire **des conseils personnalisés en matière d'architecture, d'urbanisme et de maîtrise de l'énergie**. Pour être au plus près de vous, ces permanences sont délocalisées et se situent sur : Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais.

Ces permanences sont dispensées par :

- * **Les CAUE** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) **11, 31 et 81** pour des conseils en architecture, urbanisme et environnement.
- * **Les CAUE 11 et 81** pour leur Espace Info Energie
- * **Le Conseil départemental de la Haute Garonne** pour l'Espace Info Energie 31
- * **Le gestionnaire local des aides de l'ANAH** : le Conseil Départemental de la Haute-Garonne par l'intermédiaire du PIG (Programme d'Intérêt Général), dont l'opérateur sur ce territoire est le cabinet Expertises et Patrimoine